Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés Band: 3 (1973)

Heft: 4

Artikel: Le travail après la retraite : "Vu votre âge canonique..."

Autor: Rageth, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-829364

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« Vu votre âge canonique... »

La scène se passe à Genève, mais elle pourrait trouver place dans n'importe quelle ville de Suisse romande. Une dame, 67 ans, se présente dans une parfumerie de la place qui a inséré une offre d'emploi de vendeuse dans le journal de la veille: « Désolée, madame, lui répond-on, il ne faudrait pas confondre une parfumerie avec un musée! » Autre situation: un retraité de fraîche date désirant continuer à travailler se porte candidat pour un emploi. Refus catégorique de la maison sollicitée: « Vu votre âge canonique... »

Voilà, brutalement posé, un problème préoccupant pour de nombreux jeunes retraités. Soixante-cinq ans arrivent et il faut tout quitter, quels que soient état de santé, situation financière ou désir de travailler encore. On ne cessera jamais, avec raison, de s'élever contre l'injustice de l'âge de la retraite. Trop élevé pour les uns, trop bas pour les autres, il est ressenti tant comme une contrainte que comme une punition. A quand donc la « retraite à la carte », comme l'a récemment proposé M^{me} Gabrielle Nanchen, conseiller national valaisan?

Il s'agit toutefois de rester lucide: la situation économique et le marché de l'emploi ont des exigences telles que seules des forces jeunes peuvent les satisfaire. D'autre part, tous les retraités ne souffrent pas avec la même intensité de cette mise au repos.

Reprenons le problème à la source et examinons les diverses possibilités qui s'offrent à un retraité. L'enquête que nous avons menée à travers la Suisse romande nous dévoile le pourquoi des besoins de travail et comment ces besoins sont satisfaits.

Joindre les deux bouts

Les deux raisons les plus importantes qui poussent les retraités à poursuivre leur activité professionnelle sont d'ordre financier et psychologique. En ville surtout, beaucoup n'arrivent pas à faire face à de lourdes charges avec une maigre retraite. A la campagne en revanche, si la plaie d'argent est moindre, ce qui est dur, c'est l'ennui, le vide, le sentiment d'inutilité: on cherche alors du travail « pour s'occuper ». Autre aspect important poussant à la recherche d'un travail: la perte brutale des contacts sociaux. Plus de camarades de travail, on ne fréquente plus les lieux de rencontre habituels...

Tout cela donne la fâcheuse impression qu'on n'est plus dans le circuit, qu'on est mis sur la touche: il ne reste plus que le monde clos et gratuit des emplettes et de la promenade de santé.

Ces remarques valent bien sûr surtout pour les messieurs, les dames ne perdant pas avec l'âge AVS leurs bonnes habitudes de ménagères! A ce propos, il y a un dernier aspect, moins avoué: les difficultés conjugales qui naissent d'une vie en commun presque permanente;

Madame, qui n'a pas l'habitude d'avoir des « encoubles » à la maison, rudoie Monsieur parce qu'il est tout le temps « dans ses jambes », d'où de petits frottements qui dégénèrent parfois.

L'éventail des choix

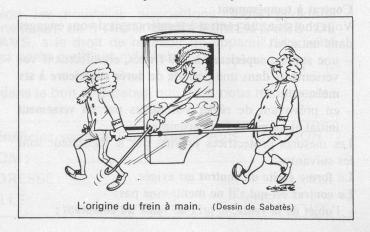
Parmi les possibilités de travail offertes aux retraités, il y a d'abord l'entreprise dans laquelle la personne « en voie de retraite » travaille. Nombreuses sont celles qui gardent ce personnel soit dans le même poste, parce que l'employé est consciencieux et efficace, soit dans une autre tâche plus en rapport avec ses aptitudes actuelles. D'autres catégories de travailleurs doivent quitter obligatoirement leur travail à l'âge « légal »: employés de bureau, chauffeurs, fonctionnaires, etc. Ceux-là désirent également continuer à travailler, dans le même secteur ou dans un autre, à temps plein ou à temps partiel. Dès lors plusieurs solutions se présentent.

Signalons d'abord l'excellente initiative de Tavaro S.A. à Genève qui a, par voie d'annonces, recruté des personnes âgées pour des tâches diverses, notamment dans un atelier de contrôle. « Nous avons eu beaucoup de réponses, nous confie le chef du personnel. Il a fallu sélectionner, bien sûr, mais le résultat a été très concluant : les personnes que nous avons engagées — à des postes adaptés mais à des conditions financières identiques à celles de tout notre personnel — se sont déclarées satisfaites... et nous aussi. Malheureusement, nous avons dû limiter cette action en raison des difficultés économiques inhérentes à une conjoncture moins favorable. »

Dans le même ordre d'idée, mais à l'étranger cette fois, la filiale française de la maison Gillette, à Annecy, a tenté une expérience de retraite fractionnée en augmentant progressivement le nombre de semaines de vacances dès l'âge de 60 ans pour atteindre 65 ans avec un travail à mi-temps, et ce sans diminution de salaire. Souhaitons qu'une telle expérience puisse se généraliser, en conciliant l'intérêt des travailleurs et l'équilibre de l'entreprise.

L'union fait la force

Dans ce domaine également, l'esprit de collaboration peut faire des miracles. C'est ainsi que quelques retraités yverdonnois ont créé le « Bureau Soixante ». Au départ, c'était un bureau de placement conçu sur le mode de la



société coopérative: un retraité cherchant du travail souscrivait à une part sociale et versait un certain pourcentage de son premier salaire comme contribution à la bonne marche de cette coopérative. « Maintenant, ces diverses taxes sont abolies et, grâce à des bénévoles, cela marche très bien. » M. Frossard, plaque tournante de ce bureau, nous en explique le fonctionnement : « Chaque mois nous publions un communiqué dans le « Journal d'Yverdon », tantôt pour offrir des employés, tantôt pour recruter des employeurs. Le « Bureau Soixante » marche très bien, répondant à la demande d'une clientèle variée (employés, ouvriers, anciens agriculteurs, commercants, etc.) et offrant des emplois intéressants. C'est ainsi qu'un de nos « clients », ancien secrétaire, a trouvé un poste d'huissier au tribunal; un autre a « repris du service » comme gardien du Musée municipal. »

A Bienne également, les retraités se sont unis pour retrouver du travail. Ce bureau biennois est patronné par Pro Senectute, dans le cadre de ce qu'on appelle l'action P. M. Hotz, son responsable, nous a dit qu'une quarantaine de retraités y étaient inscrits et que plus de soixante postes étaient offerts par les industries locales.

A Genève enfin, l'action P. est menée par le Bureau d'information sociale (BIS). M. Perron, qui en est l'animateur, admire beaucoup les réalisations de Bienne et Yverdon: « Un de nos objectifs est de parvenir à une autogestion du service, c'est-à-dire à ce que les retraités eux-mêmes prennent en charge ce bureau. C'est pour cela que nous avons créé une association qui poursuit ce but ainsi que deux autres qui nous semblent importants: la définition des droits et devoirs de cette catégorie de travailleurs (il arrive que les retraités soient mal payés ou qu'on leur demande un travail différent de ce qui avait été prévu au départ) et la sensibilisation de la population active à ce genre de problème, afin de lutter contre les barrières absurdes qu'on élève entre les générations. » Genève semble donc aller plus loin, dans la direction d'une sorte de syndicat des retraités en activité. C'est ainsi qu'on se propose de regrouper tous ceux qui ont des problèmes de travail, d'orienter sur les possibilités offertes, d'organiser des visites d'entreprises, des conférences, des débats, etc.

D'autres raisons de vivre

A l'heure de conclure ce tour d'horizon, nous aimerions formuler deux remarques importantes.

La première pour féliciter ceux qui sont à l'origine de ces divers bureaux ou actions de placement. La leçon essentielle qu'ils nous donnent, c'est que, si l'on veut satisfaire à ses besoins comme à ses désirs, il faut s'unir et collaborer pour y arriver. Pour être un peu impertinent, nous pensons que les personnes âgées sont en grande partie responsables de leur isolement et de leur dévalorisation, parce qu'elles se sont laissé mettre à l'écart sans réagir, sans protester. C'est ainsi qu'on perd ce goût de la lutte qui donne tant de saveur à la vie. S'unir pour prendre en main sa condition, voilà à notre avis la seule façon de

s'en sortir et de se faire respecter. On ne respecte que ceux qui sont respectables. La démonstration du bureau biennois et des bénévoles d'Yverdon en est la preuve éclatante. Donc, si vous cherchez du travail, ne comptez pas trop sur les autres; comptez d'abord sur votre propre efficacité et unissez-vous avec ceux qui marchent dans la même direction.

La seconde remarque voudrait remettre les choses à leur juste place. Si la question du travail n'était en définitive qu'une fausse question? Et si l'essentiel de la vie se trouvait ailleurs?

Comme le disait le professeur florentin Antonini lors du Festival Belle Epoque de Genève: « L'histoire de l'homme qui subsiste, ce n'est pas l'histoire du travail, mais tout ce qui est en dehors; la culture, la civilisation n'est pas fondée sur le travail: les arts, les lettres, les sciences mêmes ne sont pas un travail mais une création! » M^{me} Scherler, de la Centrale vaudoise d'Information-Vieillesse, pose la même question en des termes différents: « Faut-il que le retraité cherche à tout prix une réintégration par le travail ou ne devrait-il pas plutôt saisir la chance offerte de devenir créateur? »

A vous de voir si votre désir de travailler découle d'un réel besoin ou s'il n'est pas une sorte de fuite. Loin de nous l'idée de condamner qui que ce soit. Mais si on regarde un peintre, un musicien, un poète, un de ces hommes qui façonnent la nature même, on trouve chez eux un enthousiasme croissant, un épanouissement continu. N'est-ce pas là véritablement « gagner sa vie »?

Jean-Pierre Rageth

Pour ceux qui veulent encore travailler :

- Bureau Soixante, M. A. Frossard, 1400 Yverdon, tél. (024) 2.95.61
- Bureau d'information sociale, M. Perron, rue Verdaine 13, 1204 Genève, tél. (022) 21.83.11/12
- Action P. Bienne, M. Hotz, rue Alex. Schöni 18, 2502 Bienne, tél. (032) 7.25.24
- Centrale Information-Vieillesse, avenue de La Sallaz 8, 1005 Lausanne, M^{me} Scherler, tél. (021) 22.96.54

NB. En ce qui concerne l'action P. dans les cantons non mentionnés, les centres d'information de Pro Senectute (voir pages Pro Senectute) sont à même de donner tous les renseignements utiles.

Conseil de l'Europe : Charte des retraités travailleurs

Si aucun retraité ne devrait se voir forcé à travailler en raison de l'insuffisance du montant de sa pension, il serait nécessaire d'envisager les moyens de permettre, à tout salarié qui en est capable et désireux, de poursuivre une activité rémunérée, au-delà de la limite d'âge, sans préjudice quant à ses droits à une pension de retraite correspondant à son activité professionnelle normale et en évitant toute influence défavorable sur le marché du travail.